



# Scolarité et apprentissage d'un instrument de musique: émergence de nouveaux partenariats

**L'école publique n'a pas comme mission d'apprendre aux élèves à jouer d'un instrument de musique. Mais elle peut y contribuer par l'instauration de partenariats avec des écoles de musique. Les élèves directement concernés en bénéficient évidemment, mais ils ne sont pas les seuls...**

## Augmenter la part de l'éducation musicale

Déplorer le peu de place faite à l'éducation musicale revient comme un leitmotiv dans les débats sur les plans d'études et sur les missions de l'école. Ainsi, des voix s'élèvent régulièrement en faveur de la musique, considérée comme indispensable à la formation des enfants et des jeunes.

Souvenons-nous... Au début des années 1990 s'était déroulée l'expérience d'«Enseignement élargi de la musique», à laquelle les cantons de Vaud et du Valais avaient participé. Les élèves des classes expérimentales avaient reçu cinq périodes d'éducation musicale par semaine au lieu d'une ou deux, les périodes supplémentaires étant prises sur différentes autres branches. Les initiateurs du projet espéraient mettre en évidence les effets de la musique sur le développement cognitif et sur les performances dans d'autres disciplines, comme la langue maternelle ou les mathématiques, mais les résultats n'avaient pas été à la hauteur de leurs attentes. Les performances des élèves dans le domaine musical n'avaient, elles, pas été évaluées. Cette expérience avait toutefois permis de constater que la majorité des élèves et des parents appréciaient ce «plus» d'éducation musicale (Bonnet & Zulauf, 1992; Weber, Spychiger & Patry, 1993).

Cette approche, qui cherche à prouver l'importance de l'éducation musicale uniquement par d'éventuels effets extra-musicaux, est dépassée (en tout cas, espérons-le...). Les ardents promoteurs de la musique à l'école s'orientent vers d'autres approches. Par exemple, dans certaines classes du Nord-Ouest de la Suisse, on tend à renforcer la place et le rôle de la musique en l'intégrant directement dans l'enseignement des autres branches (Zulauf, 2007). D'autres pro-

jets visent plus explicitement au développement des compétences musicales des élèves, notamment par et pour la pratique d'un instrument. De quelles manières et pour quels résultats? Telles sont les questions auxquelles cet article va tenter de répondre, à travers la présentation de trois démarches pédagogiques, dont nous avons eu la chance d'interviewer les responsables.<sup>1</sup>

## Un élève, un instrument de musique

Le projet «Classe de cordes» s'inscrit dans un mouvement de démocratisation de l'éducation musicale qui s'est déjà développé dans d'autres pays, notamment aux USA et en Angleterre et, plus récemment, en Allemagne (*Klassenmusizieren*)<sup>2</sup> ou encore au Venezuela («Orchestres de jeunes»). Il s'agit de permettre à des enfants, qui n'en ont pas l'occasion par ailleurs, de découvrir et de pratiquer régulièrement un instrument à cordes.

Après avoir assisté à une séance de présentation des instruments, les élèves intéressés, et dont les parents donnent leur accord, sont regroupés dans la classe de cordes. Tous disposent de leur propre instrument – violon, alto, violoncelle ou contrebasse – que leurs parents ont la possibilité de louer à un prix modique. Pendant les 3e et 4e années primaires, trois périodes d'enseignement de musique leur sont dispensées, soit une de plus que dans les classes ordinaires. Cette période est prise à tour de rôle sur les différentes branches du programme. L'enseignement musical a toujours lieu dans le cadre de la classe et il est assuré par une équipe de trois enseignants: deux professeurs d'instruments et la maîtresse de classe. La pédagogie est fondée sur la méthode de Paul Rolland pour l'en-



seignement collectif des cordes, qui mise notamment sur une approche par le mouvement. Mais elle intègre aussi d'autres éléments: chansons traditionnelles françaises, répertoire musical scolaire, méthodes d'enseignement des cordes ou encore chansons populaires. Le cheminement pédagogique fait la part belle à la rythmique ainsi qu'au chant et à la solmisation. Enfin, la préparation du concert de fin d'année joue le rôle de catalyseur de l'apprentissage. A l'issue de leur 4<sup>e</sup> primaire, les élèves peuvent continuer l'étude de leur instrument, en individuel, à l'Ecole sociale de musique.

### Des jeunes fervents et ferments de musique

Le maître mot pour décrire la «Filière musique» est certainement «émulation». Il s'agit en effet tant de permettre à des jeunes de 12-15 ans de se perfectionner sur le plan musical – en vue d'une future pratique de musiciens amateurs ou professionnels – que de stimuler un appétit pour la musique auprès des autres élèves de l'établissement.

Pour entrer dans la «Filière musique», les élèves doivent avoir atteint, en musique, le niveau «moyen 1» du Conservatoire, mais aussi faire preuve d'une belle volonté d'engagement. Des quatre périodes de décharge scolaire dont ils bénéficient (prises majoritairement sur le français et les mathématiques), ils en utilisent en principe deux pour suivre des cours d'instrument (et éventuellement de solfège) au Conservatoire, à l'EJMA ou à la Schola, et deux pour des cours collectifs (musique de chambre, culture musicale, atelier choral) au sein de leur établissement scolaire. Ces cours collectifs servent de creuset pour le développement de pratiques musicales communautaires dans des genres différents, une ouverture qui est aussi favorisée par des sorties culturelles pour découvrir des ensembles professionnels de divers styles. Par ailleurs, ces élèves présentent leurs instruments à l'ensemble de leurs camarades et ils doivent, en plus, relever un défi d'importance: monter chaque année trois concerts qu'ils donnent devant tous les acteurs de l'établissement. Les professeurs de musique veillent aussi à les associer à d'autres élèves pour la réalisation de projets musicaux. Par ailleurs, ils sont tenus de suivre une période d'appui hebdomadaire, afin d'éviter toute difficulté dans les branches dont la dotation horaire est réduite. Notons enfin que seuls les frais liés à la formation musicale en dehors de l'établissement scolaire sont à la charge des parents.

### Des élèves particuliers, mais normaux

La «structure musique-école» est destinée aux élèves très prometteurs sur le plan instrumental. Il s'agit de leur offrir, déjà durant leur enfance et jusqu'à la fin de leur scolarité obligatoire, un horaire spécialement aménagé qui leur permet de travailler intensivement leur instrument de prédilection. S'ils le désirent, ils pourront ainsi, le moment venu, s'orienter plus facilement vers des études musicales professionnelles.

Ce sont les professeurs d'instruments qui signalent les élèves susceptibles d'intégrer cette structure. Ceux-ci passent alors une procédure de sélection, pour autant, bien sûr, que leurs parents soient d'accord. Les candidats acceptés rejoignent les établissements scolaires lausannois partenaires. Ils y suivent alors une scolarité dans une classe normale, mais bénéficient de nombreuses périodes de dispense (huit au maximum), fixées au cas par cas selon le profil de chaque élève. Si nécessaire, ils peuvent bénéficier de cours d'appui. Habituellement, ils vont en classe le matin et à l'école de musique l'après-midi. C'est dans cet établissement qu'ils reçoivent l'ensemble de la formation musicale, à savoir deux cours hebdomadaires dans leur instrument (plus éventuellement un cours dans un deuxième instrument) ainsi qu'un cours collectif de théorie musicale organisé spécialement à leur intention et des activités d'ensemble (orchestre, musique de chambre ou chœur). Ils sont aussi engagés dans des projets ponctuels: présentation, à leurs camarades, de leurs instruments de musique respectifs ou encore préparation de spectacles, en collaboration avec certaines classes ou le chœur de leur établissement.

Les frais de déplacement sont en principe à la charge des parents, de même que les frais liés à la formation musicale. Cet écolage est toutefois réduit à un montant raisonnable par le jeu de subventions cantonales versées au Conservatoire.

### Une palette de bénéfices

Les témoignages sont unanimes: les élèves qui suivent ces cursus particuliers en tirent de nombreux avantages. Ceux de la classe de cordes découvrent que l'apprentissage du violon, de l'alto, du violoncelle ou de la contrebasse est chose non seulement possible, mais aussi amusante. Faire des mouvements avec l'archet ou apprendre à déchiffrer une partition, c'est vraiment plus motivant en groupe! Et la production d'une classe entière est tellement plus intéressante que ce que l'on peut tirer, seul, de son instrument. Une fois les bases



acquises durant les deux années en classe, il leur est facile de poursuivre un apprentissage individuel. Un tiers des enfants suit d'ailleurs ce chemin. Quant aux élèves de la filière musique et de la structure musique-école, ils profitent non seulement d'un horaire aménagé qui leur permet d'avancer rapidement dans l'apprentissage instrumental, mais aussi d'un enrichissement musical et culturel, un bagage qu'ils emportent avec eux au sortir de l'école obligatoire. La plupart restent actifs musicalement, et bon nombre d'entre eux se lancent dans des études musicales professionnelles. Et tout cela sans qu'ils aient eu à pâtir de la réduction du temps d'enseignement dans les autres branches, grâce aux filets de sécurité que constituent les heures d'appui.

Les autres élèves ne sont pas oubliés dans l'aventure; ils font même l'objet d'une attention particulière dans le projet valaisan. En retirent-ils quelque profit? On peut raisonnablement penser que les séances de présentation des différents instruments et les concerts, assurés par des camarades du même âge, peuvent susciter des vocations. On peut aussi s'attendre à ce que les élèves qui, le temps d'un projet, travaillent avec des camarades «musiciens», vont en ressortir enrichis d'un point de vue musical et culturel. Ce ne sont pourtant là que suppositions, puisqu'on ne dispose malheureusement pas d'informations précises en la matière.

De tels cursus sont aussi précieux en ce qu'ils permettent d'explorer de nouvelles pratiques pédagogiques prometteuses. Par exemple, les écoles de musique peuvent, pour leur enseignement aux débutants instrumentistes, s'inspirer de ce qui est réalisé dans les classes de cordes: travail de groupe sur le tempo, intégration de jeux et chansons enfantines, motivation par la production de morceaux collectifs, etc. La filière musique permet de développer une didactique intégrant les divers styles de musique, mais aussi de mettre au point un modèle de projet d'établissement autour de l'éducation musicale. Quant à la structure musique-école, elle sert de laboratoire en matière de formation des jeunes instrumentistes prometteurs, par exemple par le développement de cours de culture musicale spécifiquement conçus à l'attention de cette population apprenante. On peut toutefois regretter que de telles innovations ne donnent pas lieu à un suivi scientifique, qui pourrait contribuer à leur amé-

lioration et favoriser leur transfert dans d'autres situations.

### Entreprendre et rêver

Pour séduisants qu'ils soient, des projets pédagogiques de cette nature ne se réalisent pas à la légère. Il

il faut un partenariat entre un établissement scolaire, une école de musique et leurs autorités de tutelle. Il faut aussi une contribution financière de ces partenaires, avec parfois un coup de pouce de sponsors (c'est le cas notamment pour la classe de cordes et la structure musique-école). Et des enseignants très motivés... et un comité de pilotage composé des différents acteurs... et un coordinateur responsable pour que toute l'affaire tourne... Bref, il y faut une bonne dose de ce que Bresler (s.d.) appelle *educational entrepreneurship!*

Et, pour que de telles entreprises éducatives puissent perdurer, voire essaimer plus loin, Bresler rappelle qu'il faut en concrétiser l'essentiel sous forme de «produits» (publication d'études de cas, d'évaluations et d'autres documents pédagogiques) qui seront facilement utilisables par d'autres intéressés. Les responsables des projets décrits ici s'y emploient déjà. Ils prennent aussi volontiers des contacts avec des collègues engagés ou prêts à s'engager ailleurs dans des projets similaires. Selon nos informations, il existe par exemple des «classes de vents» à Genève et dans le Jura bernois. Mais, finalement, c'est bien d'un soutien politique que de tels projets ont besoin. Parmi les trois présentés ici, seule la structure musique-école a reçu l'assurance d'un appui pérenne des autorités politiques. Espérons qu'il en ira bientôt de même pour les deux autres.

Le jeu en vaut la chandelle. S'il est en effet possible d'initier les enfants à la musique dans le cadre du programme scolaire habituel, nous savons tout ce que peut apporter l'apprentissage d'un instrument, y compris de sa propre voix. Cela permet de pénétrer au cœur même de la musique, pour mieux s'enrichir de tout l'héritage culturel qu'elle véhicule. Dès lors, osons imaginer que tous les établissements scolaires puissent un jour – en partenariat avec les écoles de musique – offrir toute une gamme de modalités de formation, depuis l'éducation musicale de base (qu'il faut absolument sauvegarder) jusqu'aux programmes les plus exigeants. Chaque élève pourrait ainsi aller aussi



Revue Educateur  
1920 Martigny  
027/ 723 58 80  
www.revue-educateur.ch

Medienart: Print  
Medientyp: Fachpresse  
Auflage: 11'500  
Erscheinungsweise: monatlich

Themen-Nr.: 784.11  
Abo-Nr.: 784011  
Seite: 33  
Fläche: 112'742 mm<sup>2</sup>

## loin que ses envies le portent et que ses capacités le permettent dans la découverte et la pratique de la musique.

<sup>1</sup> Nous remercions Mmes Maffli et Reymond ainsi que M. Héritier pour les entretiens, passionnants et riches d'informations, qu'ils nous ont accordés. Toutes les informations ne pouvant trouver leur place dans l'espace restreint de cet article, nous encourageons le lecteur intéressé à prendre contact avec ces personnes.

<sup>2</sup> Ce mouvement se développe également en Suisse alémanique, notamment dans le canton de Berne, avec le projet JEKI (*Jedem Kind ein Instrument*). ([www.konsibern.ch](http://www.konsibern.ch))

C. Bonnet & M. Zulauf (1992). *Entre notes: Trois ans d'expérience d'enseignement élargi de la musique dans le Canton de Vaud*. Lausanne: Centre vaudois de recherches pédagogiques.

L. Bresler (s.d.). *Integration of music into academic disciplines: A manifestation of educational entrepreneurship*.

[http://faculty.ed.uiuc.edu/liora/sub\\_directory/pdf/integration.pdf](http://faculty.ed.uiuc.edu/liora/sub_directory/pdf/integration.pdf)

E. W. Weber, M. Spychiger & J. L. Patry (1993). *Musik macht Schule. Biografie und Ergebnisse eines Schulversuchs mit erweitertem Musikunterricht*. Essen: Die Blaue Eule.

M. Zulauf (2007). Vingt ans d'enseignement élargi de la musique en Suisse: Un cheminement vers l'interdisciplinarité. *Recherche en éducation musicale*, 26, 301-313.

[www.mus.ulaval.ca/reem/REM26\\_Zulauf.pdf](http://www.mus.ulaval.ca/reem/REM26_Zulauf.pdf)

Références

## Les trois démarches en bref

	Classe de cordes	Filière musique	Structure Musique - Ecole
Partenaires	- Etablissement primaire de La Sallaz, Lausanne - Ecole sociale de musique, Lausanne - Direction générale de l'enseignement obligatoire (DFJ - VD)	- Cycles d'orientation régionaux de Sion et environs - Conservatoire cantonal de musique - Ecole de Jazz et Musique Actuelle du Valais (EJMA - VS) - Schola des Petits Chanteurs de Notre-Dame de Valère	- Etablissement primaire de Mon-Repos, Lausanne - Etablissement secondaire de l'Elysée, Lausanne - Ecole de musique du Conservatoire de Lausanne - Ville de Lausanne - Direction générale de l'enseignement obligatoire (DFJ - VD)
Niveaux scolaires	3P - 4 P	1 <sup>re</sup> - 3 <sup>e</sup> CO	3P - 9S
Elèves 2010-2011	23 (= une classe)	20 (répartis dans plusieurs classes)	28 (répartis dans plusieurs classes)
Historique	2008-2010: projet pilote, 1 <sup>re</sup> volée Dès 2010: 2 <sup>e</sup> volée	Dès 1998: projet En 2004: Convention Filière musique	Dès 2005: projet pilote Dès 2009: institutionnalisation
Personne de contact	Noëlle Reymond <a href="mailto:noelle.reymond@bluewin.ch">noelle.reymond@bluewin.ch</a>	Pierre-Alain Héritier <a href="mailto:pierre-alain.heritier@collines.ch">pierre-alain.heritier@collines.ch</a>	Helena Maffli <a href="mailto:Helena.Maffli@hemu-cl.ch">Helena.Maffli@hemu-cl.ch</a>
Sites internet	<a href="http://sallaz.educanet2.ch">http://sallaz.educanet2.ch</a> <a href="http://www.esml.ch">www.esml.ch</a>	<a href="http://www.collines.ch">www.collines.ch</a>	<a href="http://www.conservatoire-lausanne.ch">www.conservatoire-lausanne.ch</a>